



Renseignement contrat de travail et fiche de paye

Par **manuela**, le **09/11/2011** à **21:05**

Bonjour,rnbonsoir, je suis employer depuis 7mois dans un garage et c'est un amie qui ma recrute comme employé je lui demande mon contrat de travail il me donne une photocopie du contrat sans tanpons de la société (qui ne vaut rien pour une demande de crédit).pius je lui demande mes fiche de paye rien néant comment je fait la depuis 7mois' de plus je ne c'est pas comment faire pour me renseigné

Par **pat76**, le **10/11/2011** à **14:17**

BonjourrrnVous allez à l'inspection du travail expliquer votre situation. rnrnComment est payé votre salaire par virement, par chèque ou en espèces?rnrnVotre employeur doit obligatoirement vous remettre un contrat àavec l'indication de l'entreprise si vous en faites la demande ou bien une attestation confirmant que vous êtes employé en CDI.rnrnPour les bulletins de salaire; c'est une obligation également de vous remettre chaque mois le bulletin de salaire.rnrnVous avez eu une visite médicale d'embauche?rnrnVous devriez vérifier auprès de l'URSSAF que l'employeur a bien envoyé la Déclaration Unique d'Embauche.rnrnPrenez contact au plus vite avec l'inspection du travail pour expliquer votre situation.rnrnOu alors, vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous mettez en demeure votre employeur de vous remettre un contrat et vos bulletins de salaire dans les 8 jours à la réception de votre lettre.rnrnfaute pour lui de le faire dans le délai indiqué, vous l'assignerez en référé devant le Conseil des Prud'hommes et demnaderez le prononcé d'une abstreinte de 50 euros par jour de retard pour la remise de chaque document.rnrnrnVous garderez une copie de votre lettre.